

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi,
1^{er} juin 2010 à 19h30 à la bibliothèque de Luskville située au 2024, route 148, Pontiac à laquelle
étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant les conseillers, Roger Larose, Lynne
Beaton et Inès Pontiroli.

ABSENCE MOTIVÉE : Jim Coyle et Brian Middlemiss, conseiller.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général et son adjointe.

Ouverture de la séance à 19h30.

10-06-213

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mandat – Nadine Deslauriers
3. Achat – moulin
4. Association récréative Eardley
5. Filage – Bell Canada
6. Levée de la séance

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

10-06-214

MANDAT – NADINE DESLAURIERS

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE le conseil confie à Mme Nadine Deslauriers le mandat pour le choix de
l'agencement des couleurs à l'intérieur de la partie agrandie des bureaux administratifs et
conseillère pour le choix des couleurs extérieurs, le tout au taux de 90,00 \$ l'heure et un
maximum total de 2 000,00 \$.

Adoptée

10-06-215

ACHAT – MOULIN (QUYON)

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de l'ingénieur en structure, M. Yves Auger;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres conditions à l'achat ont été remplies;

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise le directeur général et le maire à signer tous les documents pertinents pour l'achat de la propriété de M. Brent Clifford (Brent Clifford Feeds Limited) toute la propriété identifiée comme portant le numéro civique 5, rue Egan et comme étant « le moulin » M & R Feeds dans le village de Quyon.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution au motif qu'il y aurait dû avoir une rencontre publique pour informer les gens.

Adoptée sur division

10-06-216
FILAGE – BELL CANADA

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de dépenser la somme de 5 000,00 \$ avant taxes pour le passage des fils du réseau de communication et réseau informatique dans l'agrandissement des bureaux administratifs, tel que soumis.

Adoptée

10-06-217
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h10 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».